



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département communications et affaires publiques

Le : 20 octobre 2021

De : Laurent Fogliani, Chef de département communications et affaires publiques

À : contacts médias



La société Le Nickel-SLN, célèbre la Journée Mondiale de l'éthique du 20 octobre.

La Journée mondiale de l'éthique nous offre une occasion d'explorer le sens de l'éthique. Qu'est-ce que cela représente pour la SLN ? Et de manière individuelle pour nos collaborateurs ?

En tant qu'employeur, la SLN, ainsi que l'ensemble de ses employés, nous respectons nos engagements et obligations morales et légales, conformément aux valeurs du groupe Eramet-SLN.

Au fil des années, la SLN a établi un lien de confiance et de respect mutuel avec ses équipes, ses sous-traitants et ses clients.

Notre charte éthique nous rappelle nos obligations et les valeurs essentielles qui nous place dans une démarche professionnelle déontologique.

"Notre comportement professionnel vise à lutter contre les conflits d'intérêts, respecter les règles de concurrence, respecter la confidentialité et la propriété intellectuelle, prévenir la corruption et toute forme de blanchiment d'argent. Nous nous référons et appliquons les règles de différentes chartes (achats responsables, confidentialité, sécurité informatiques, gestion des risques...) nous permettant de conduire nos missions selon les bonnes pratiques. Au quotidien, ces obligations s'imposent à tous les collaborateurs de la SLN et structurent les relations avec l'ensemble de ses partenaires".

Pascale JEANJEAN, Responsable Conformité Ethique à la SLN

Afin d'appuyer sa démarche, la SLN est doté d'un dispositif d'alerte.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La plateforme "Integrity line" est sécurisée et est accessible en interne et en externe pour les parties prenantes externes, affectés par les activités de la SLN et du groupe ERAMET (sous-traitants, fournisseurs, communautés...).

Elle permet de porter à notre connaissance des faits graves dont les personnes pourraient personnellement avoir connaissance, tels que :

- Atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, conflit d'intérêts)
- Atteintes graves aux Droits humains et libertés fondamentales
- Atteintes à la propriété (vol, détournement de fonds)
- Discriminations, traitement inéquitable et harcèlement moral ou sexuel, agissement sexiste
- Fraude, falsification de tous documents
- Pratiques anticoncurrentielles
- Violation procédures (santé, hygiène, sécurité au travail et protection de l'environnement)
- Crime ou délit, violation grave et manifeste de la loi ou du règlement

L'anonymat et la confidentialité sont garantis aux lanceurs d'alerte et toute infraction avérée, suite à l'investigation menée, donne lieu à des mesures de remédiation.

Pour alerter depuis la plate-forme : <https://eramet.integrityline.org>

Il est également possible d'alerter via le numéro dédié : **24 58 00.**

Contact presse :

Laurent Fogliani, Chef de département communications et affaires publiques -

Tél. : 73 48 41